

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 7 OCTOBRE 2016

Le sept octobre deux mil seize, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : Marcel Boucher, Jean-François Carrière, Cyril Garreau, Marie-Annick Le Bournault, Hervé Moinet, Julie Taccoen

Pouvoirs : Luc Baudry à Cyril Garreau, Jacky Sabourin à Jean Michel de Monicault

Absentes ou excusées : Eulalia Labarre, Ariane de Lavilléon,

Hervé Moinet a été nommé secrétaire

Date de convocation : 1/10/16

Date d'affichage : 1/10/16

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 9

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 2 septembre 2016

1. Avancement dossier de remplacement de la secrétaire Catherine de Monicault :

Le maire présente l'avancement du dossier de recrutement :

- La fiche de poste est rédigée et validée par les deux communes et par le SIRE et le Centre de Gestion.
- L'enregistrement de l'annonce d'appel à candidature est fait sur le site du Centre de Gestion (CAP TERRITORIAL) et mis en ligne depuis le lundi 3 octobre.
- Il est prévu la fin des enregistrements des candidatures pour analyse des candidats en fin de semaine 42.
- Le choix du candidat retenu est prévu fin octobre, avec une embauche souhaitée au 2 janvier.

Le conseil prend note de cette planification et demande au maire de prendre les mesures pour la meilleure embauche permettant de faire le recouvrement de personnel dans les meilleures conditions

2. Compte rendu des réunions et décisions des comités syndicaux

- **SIEGE : les travaux soumis à validation du bureau syndical pour leur prise en compte sont les suivants :**
 - ✓ éclairage de la place de la mairie (1 mat + une suspente) et façade de l'habitation du 3 route

de Ménilles (1 suspente) (3000 € subventionné à 60%) ; pour info, déjà inscrit au budget de l'an dernier ;

- ✓ changement des horloges astrales (4000 € subventionné à 60%)
- ✓ inscription pour installation d'une borne électrique pour voiture sur la nouvelle place, attente du chiffrage ; (installation en 2018)

Ces investissements seront discutés et inscrits lors de la réunion cantonale du SIEGE à la CAPE le 10 octobre à 16h30

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ces travaux par le SIEGE au prochain budget et demande au maire de défendre ces dossiers lors de la prochaine réunion cantonale de programmation des travaux.

Le maire présente par ailleurs les redevances de GRT Gaz Pole exploitation au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport gaz pour l'année 2016 :

- vu le décret 2007-606 du 25 avril 2007, la longueur de canalisation de transport est de 20m avec un taux de redevance retenu de 0.035 € / mètre et un coefficient majoritaire de 16% soit une redevance de 116 € du par GRT Gaz Exploitation.

De même : la redevance de GRDF au titre du décret n° 2007-60+6 du 25 avril 2007 se doit de reverser à la commune une redevance de canalisation de 642 m. cette redevance correspond à un taux plafond de 0.035€/ m avec un coefficient majoritaire de de revalorisation de 16%. soit une redevance de 142 €.

Le conseil après délibération donne son accord sur ces deux redevances et leur encaissement.

- **CAPE :**

- **Conseil Communautaire du 12 septembre.**

Modification des statuts de la CAPE

Les trois EPCI amenés à fusionner pour créer la SNA (*Seine Normandie Agglomération*) ont organisé une large concertation avec les élus pour construire un projet de territoire pour la nouvelle structure. Ce travail a amené à arrêter ses futures compétences en conférence des maires le 9 juin dernier. Pour concrétiser ce projet de territoire, SNA doit être opérationnelle au 1er janvier 2017 ; autrement dit, elle doit exercer les compétences choisies, dès le 1^{er} janvier 2017.

Pour ce faire, une modification statutaire anticipée des 3 EPCI doit être réalisée au second semestre 2016.

La procédure d'une modification statutaire se décline de la manière suivante :

- Délibération à la majorité du conseil communautaire,
 - Délibération des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire (majorité requise 2/3 des communes représentant 1/2 de la population ou 1/2 des communes représentant 2/3 de la population dont la commune membre la plus peuplée si elle représente plus d'114 de la population ; ce qui est le cas de la commune de Vernon),
 - Arrêté préfectoral actant de la modification statutaire.
- Par délibération n° 138/09/2016 du 12 septembre 2016, la CAPE a délibéré favorablement (1 abstention) sur la modification statutaire qui lui a été soumise (jointe en annexe).

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le projet de modification des statuts de la CAPE, joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2014-52 en date du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLIn°2016-40 en date du 25 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine ;

Vu la délibération n° 138/09/2016 du conseil communautaire de la CAPE du 12 septembre 2016, approuvant la modification des statuts de la CAPE;

Vu le projet de modification des statuts de la CAPE, joint en annexe ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de la CAPE, en vue de la création de Seine Normandie Agglomération au premier janvier 2017 ; **après en avoir délibéré,**

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de modification des statuts joint en annexe.

Article 2 En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

- **Conseil communautaire du 29 septembre ;** le maire développe les différents points délibérés lors de cette réunion.

Le conseil prend note de la réponse favorable d'engagement des travaux d'investissement de remplacement des canalisations d'eau potable du haut Croisy.

• **Rapport d'activité 2015 de la CAPE :**

Le maire distribue en séance le rapport d'activité 2015 de la CAPE et en fait une brève présentation il demande à tous les conseillers de prendre acte de ce document et d'en faire la lecture. Il indique également que le compte administratif de 2015 est téléchargeable.

Le maire demande aux conseillers de prendre acte à communication de ce rapport. Aucun refus n'est exprimé.

3. Aménagement floral et paysager :

- Le maire fait un compte rendu de la réunion de la commission fleurissement tenue le 17 septembre 2016 :
 - Bilan de l'année 2016
 - Proposition de plantation à l'automne 2016.

Le débat porte en particulier sur l'aménagement floral du Haut Croisy qui est approuvé avec une grande satisfaction par la majorité des conseillers présents. Il en est de même pour l'ensemble du fleurissement du village. Il sera étudié l'an prochain la possibilité de couvrir le haut du château d'eau par des plantes retombantes plantées sur la margelle du réservoir. Le conseil renouvelle sa confiance au personnel communal et en particulier à Eric Lebec pour continuer à faire de Croisy un village fleuri remarquable et de qualité.

- **Création d'une voie douce piétonnière entre Croisy et Ménilles** : le maire fait le compte rendu de la réunion de concertation du 5 octobre avec l'Agence routière sur l'aménagement des voies douces entre Croisy et Ménilles. L'Agence routière est favorable à cette création. Le financement doit être étudié et en particulier voir les subventions attribuables. Concernant l'entrée du village, l'Agence routière va faire effectuer une étude d'infrastructure pour améliorer la sécurité et faire ralentir les voitures entrant et sortant de Croisy. La commune de Ménilles devra aussi réfléchir à la liaison entre le pont sur l'Eure et le centre du village et permettre ainsi aux piétons de circuler en toute sécurité.
- **Aménagement du fond de vallée entre Croisy et Saint Aquilin** : Suite à des transactions de terrains et de discussions avec les nouveaux acquéreurs, le maire présente les avancées en cours sur un projet de liaison pédestre entre Croisy et Saint Aquilin avec ramification éventuelle sur Ménilles et Pacy sur Eure.

Le conseil accorde un vrai intérêt pour ce projet qui est pour l'instant en gestation. Il demande au maire de poursuivre les investigations afin de le consolider. Le débat porte cependant sur l'utilisation de ce chemin, par qui et comment. Le maire porte à connaissance que le projet n'est envisageable que si la liaison n'est pas utilisée aux véhicules à moteur sauf riverains. Cette exigence est avancée par les promoteurs et les propriétaires des terrains limitrophes. Le conseil demande au maire de poursuivre ces démarches et de contacter la Direction départementale et de l'aménagement du territoire et la Direction Préfectorale de l'Environnement pour obtenir les aides techniques et financières pour réaliser ce projet.

4. Urbanisme :

- Hervé Moinet, 2^{ème} adjoint et chargé de l'urbanisme donne **le compte rendu de la réunion du lundi 3 octobre à la CAPE sur le bilan du service d'aide aux dossiers d'urbanisme.**
- **Demande de permis de construire par Mr Olivier Mau** de la Boulaie Marion accordée.
- **Sécurisation des abris de bus** : la demande de subvention suivant la délibération du 1^{er} juillet 2016 a été envoyée au Conseil Départemental. Celle-ci est techniquement approuvée et l'accord officiel de l'Agence routière a été donné. Cependant, les budgets 2016 sont saturés... ! Un recul calendaire de versements des subventions a été demandé. Nous ne pouvons démarrer les travaux sans une autorisation tacite de démarrage. Celle-ci devrait nous être donnée pour pouvoir les réaliser dès cette année.
- **Défense incendie du haut Croisy et alimentation en eau potable** : Le maire donne le compte rendu de la réunion à la CAPE avec la direction de l'eau potable tenue le 4 octobre à 14 h00 dont les conclusions sont les suivantes :
 - Le nouveau tracé de réseau d'eau potable venant du château d'eau de Caillouet, passera par la route de Martainville (VC5 jusqu'à la RN 13) et non par la Boulaie Marion à travers champs et bois.
 - Une étude sera faite pour adapter le diamètre de la canalisation au besoin (débit et pression, qualité de l'eau). Si le diamètre actuel est suffisant, celui-ci ne sera pas changé pour la nouvelle canalisation, sauf si la commune de Croisy paye le surcout. La pose des bornes à incendie sera aussi à la charge de la commune.
 - Le cout de l'augmentation de diamètre de la canalisation faisant le lien entre le Haut Croisy et la ferme des Préau à saint Aquilin ne sera pas supporté par la commune de Croisy mais par Saint Aquilin.
 - Un autre tracé d'alimentation de la ferme des Préau pourrait se faire avec un raccordement à Saint Aquilin au niveau de la ferme Métayer.
 - Le planning des opérations va demander au moins un an avant le démarrage des travaux (études = 1 semestre ; demande des subventions à l'agence de l'eau et accord du dossier = 1 semestre. Appel d'offre à entreprises = 3 mois)
 -

Le conseil prend acte de ces actions à venir. Il souhaite que les décisions ne traînent pas car le système de purge réalisé toutes les nuits n'est pas en soit satisfaisant. Il demande au maire de suivre ce dossier avec la plus grande rigueur et fermeté

● **Circulation sur la RD 71 (rte de St Aquilin) : aménagement de la sortie de la fromagerie Boursin**

Le maire expose les actions menées :

- ✓ Elagage des arbres le long de la route en bas de la cote par le personnel communal (amélioration de la visibilité)
- ✓ Signalisation au sol de l'arrêt de bus scolaire (zébra) à réaliser dès l'accord de l'Agence routière sur le financement de tous les arrêts de bus (subvention accordée, mais un délai de démarrage des travaux est demandé)
- ✓ Etude de l'installation d'un radar pédagogique (voir dossier) ; l'Agence routière donne son accord pour cette installation.
- ✓ Négociation avec la fromagerie Boursin pour les conditions de pose et de financement. La fromagerie propose d'en payer 50%. D'autre part, une subvention amendes de police serait aussi possible (40%). Ce radar pédagogique pourra aussi annoncer les dangers liés aux arrêts des bus scolaires aux heures de ramassage (Voir tableau comparatif des prix de différents fournisseurs en annexe 4)
- ✓ La fromagerie Boursin souhaiterait cependant la pose de deux radars : l'un dans le sens Saint Aquilin → Croisy et l'autre dans le sens Croisy → Saint Aquilin. L'Agence routière du département déclare que le radar signalisant les véhicules venant de Croisy ne sera pas utile car la visibilité est bonne.

Le conseil délibère sur le sujet et se positionne par rapport aux points suivants :

- Le coût d'un radar n'est pas négligeable (entre 2500 et 3500 €) et ne servira qu'à sécuriser la sortie des véhicules de la fromagerie. Le conseil est opposé à mettre au budget une telle somme.
- Le conseil pourrait revoir sa position si la subvention amendes de police était accordée.
- Le conseil ne comprend pas l'impossibilité de brancher le radar sur une alimentation de l'usine, compte tenu de l'arrivée du courant pour le fonctionnement de la barrière automatique d'entrée sur le parking. (économie de 1000 €)
- Compte tenu des risques de vols dont nous a parlé l'Agence routière, il est en plus déconseillé la pose de panneaux solaires alimentant des batteries 12 volts.

En conséquence, le conseil demande au maire de revoir le dossier avant toute décision. Cet investissement ne pourra être décidé qu'après analyse du budget 2017 et vote du BP 2017

5. Ventes de terrains

Le maire donne les informations des ventes de terrains suivants :

- A15, les bois de la Plesse (taillis) contenance 25a61ca,
- A23 les bois de la Plesse (Taillis) contenance 08a48ca,
- ZD75 le bois Perrault (taillis) 19a90ca,
- ZD81 le bois Perrault (taillis) 10a 30ca
- ZD96 le Sainfoin (taillis) 05a22ca
- Soit une surface totale de 69a et 51ca pour la totalité de ces parcelles. Le notaire nous informe que la commune de Croisy sur Eure bénéficie d'un droit de préemption pour ces parcelles compte tenu que, suivant l'article n° L.331-22 du code forestier la commune possède des parcelles limitrophes aux parcelles. (ZDn°81 et 96) à savoir ZD 83 et ZD 104.

- Le conseil après délibération ne souhaite pas faire droit de préemption de ces parcelles. Par contre il donne pouvoir au maire de proposer la vente des deux parcelles communales (ZD 83 et ZD 104) d'une surface totale de 12a et 80ca pour un montant équivalent au prorata de la surface à celui des autres terrains.
- Soit $3000\text{€} / 6951 \text{ m}^2 \times 1280\text{m}^2 = 552 \text{ €}$
- Le conseil après délibération donne son accord pour la vente de ces deux terrains (ZD 83 et ZD 104) pour la somme de 552 €. Il donne pouvoir au maire des signer les actes de ventes au nom de la commune.

6. Travaux d'agrandissement de la mairie.

• **Avancement financier, modification budgétaire :**

Comme délibéré, le 1^{er} juillet 2016, les emprunts ont été contractés auprès du Crédit Agricole et l'encaissement des sommes vient d'être réalisé sur le compte de la commune par la perception. Une décision modificative est nécessaire pour équilibrer la recette (120 000€) par un budget Dépense d'investissement du même niveau (120 000 €). Cette somme, pour rappel correspond au paiement de tous les restes à réaliser de l'extension mairie suivant le tableau présenté en juillet (30 000€) et au besoin de trésorerie dans l'attente des derniers versements de subventions qui interviendront à la fin de tous les travaux (90 000€). Il s'agit en fait d'un simple équilibre comptable, permettant de réaliser les travaux.

Après délibération, le conseil donne son accord et approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

• **Avancement des travaux :**

Les travaux ont repris correctement : la suite des travaux est prévue avec l'objectif de terminer l'aménagement des bureaux à la fin de l'année afin de permettre un déménagement en janvier.

7. Compte rendu réunion du CCAS (1^{er} octobre 2016) :

a. - repas des anciens

Il est proposé de retourner à l'Auberge des Roy comme l'an dernier. Le prix à négocier est de 35 €. La date retenue pour ce repas est le samedi 10 décembre 2016

b. - colis des anciens

Deux propositions sont en concurrence :

- un colis de Saveurs de Normandie à Ménilles suivant un panier correspondant à celui de l'an dernier pour un montant de 35 €
- un colis très achalandé confectionné par la Société Générale de Cadeaux à Ecouis avec deux propositions d'un montant de 35 €

➔ le choix sera fait après négociation et mise en concurrence des deux fournisseurs.

c. - Cadeaux des enfants : Accord pour renouvellement d'achat de livres pour les enfants nés avant 2006.

d. Spectacle de fin d'année.

Il est décidé d'offrir le spectacle du centre du clos à saint Aquilin se déroulant tous les dimanches de décembre après-midi. Les billets (10 € par enfant) seront offerts à tous les jeunes de Croisy âgés de moins de 16 ans ; les adultes paieront leur place.

e. Remboursement transport scolaire

Accord pour remboursement encore cette année de 50% du coût des cartes d'abonnement de transports scolaires pour tous les usagers et 100% pour les familles en difficultés (exonérée d'impôts). En 2017/2018 uniquement remboursement pour les familles exonérées d'impôts

f. questions diverses :

- ✓ **repas des conseillers**, du personnel, et du comité des fêtes : voir organisation avec Vaux sur Eure, date à prendre (**Vendredi 25 novembre**) ; à priori, Vaux ne fera pas participer les membres de son comité des fêtes.

8. Informations diverses :

- ➔ **Changement des lampes à mercure route de Vaux et de Saint Aquilin par des lampes à basse consommation**
- ➔ **Peinture au sol de la RD 71 réalisée mais attente pour le changement des panneaux verticaux au bas de la cote du haut Croisy.**
- ➔ **Participation importante aux Journées du patrimoine** les samedi 17 et dimanche 18 septembre : visites guidées du village à 15 h00 les deux jours par JM de Monicault et Jacky Sabourin (environ 170 personnes au total, dont 90 pour les deux visites guidées)

9. Points divers :

- **Programme comité des fêtes du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre**
- **festivité comité des fêtes** : soirée dégustation fromages (**vendredi 2 décembre**) et Halloween (possibilité de participation au château de Bizy) (**date à proposer**)

10. Dates des prochaines réunions :

- ➔ le vendredi 4 novembre à 18h00 : prochain conseil
- ➔ le 8 octobre à 9 h00 : AG des Maires de l'Eure à Evreux.
- ➔ le 10 octobre à 16h 30 : réunion cantonale du SIEGE à la CAPE (les deux délégués au SIEGE)
- ➔ le 21 octobre à 9h00 : réunion syndicale du SIEGE au cadran à Evreux.
- ➔ le 22 octobre, conférence des maires de la nouvelle aggro Seine Normandie Agglo) au plateau de l'Espace
- ➔ le 24 octobre : réunion des maires avec la gendarmerie à 18h 00
- ➔ le 4 Novembre réunion de l'association des maires du canton de Pacy à 19 h00 (en même temps que le conseil !) (ordre du jour : fusion des deux anciens cantons Pacy et Saint Marcel)
- ➔ le 11 novembre, cérémonie de la commémoration de la victoire de 14 – 18 :
 - ✓ 9h 15 rassemblement à Vaux sur Eure et dépôt de gerbes
 - ✓ 10 h dépôt de gerbes à Croisy sur Eure
 - ✓ 10h 45 célébration à l'église de Ménilles suivie du dépôt de gerbes à Ménilles
 - ✓ 11h 45 vins d'honneur à la mairie de Ménilles.

- ➔ le 25 novembre : dîner des conseillers de Croisy et de Vaux
- ➔ le vendredi 2 décembre : soirée dégustation de fromages et de vins organisée par le comité des fêtes avec la participation de la fromagerie Boursin